

Communiqué de presse
13 janvier 2026

La Caisse Centrale des Activités Sociales de l'énergie et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France signent un accord de partenariat pour un tourisme et des loisirs engagés

L'évolution des attentes de ses bénéficiaires amène la Caisse Centrale des Activités Sociales de l'énergie (CCAS) à faire évoluer son action en intégrant une offre en cohérence avec les valeurs qu'elle défend. Parallèlement, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) a engagé une démarche de promotion de destinations à vivre au cœur des Parcs. De cette convergence est née la volonté commune de la CCAS et de la FPNRF de formaliser un partenariat à travers la signature d'une convention-cadre pour la période 2026-2029, affirmant une ambition partagée : développer et promouvoir un tourisme engagé, responsable et respectueux des territoires.

« Ce partenariat stratégique s'inscrit pleinement dans les valeurs portées par la CCAS, acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, qui œuvre depuis près de 80 ans pour un accès équitable aux vacances, à la culture et aux loisirs et répond aux attentes de ses bénéficiaires passionnés par les activités de pleine nature (randonnée...). Il répond également aux orientations des Parcs naturels régionaux, engagés dans la préservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers tout en accompagnant un développement local maîtrisé. » expliquent Anthony Juan, Président de la commission vacances de la CCAS

Des vacances ancrées dans les territoires des Parcs

À travers cette convention, la CCAS et la FPNRF entendent renforcer les liens entre les villages de vacances de la CCAS et les territoires des Parcs naturels régionaux, afin d'enrichir le contenu des séjours proposés : activités de pleine nature, découvertes culturelles, rencontres avec des acteurs locaux engagés et sensibilisation à la protection de l'environnement. Les Parcs naturels régionaux agissent pour faire émerger une destination « Parcs » basée sur le partage d'expériences enrichies par la rencontre avec des acteurs engagés sur leur territoire pour le respect de la nature, l'épanouissement de l'homme et l'économie locale.

Pour servir cette ambition, la plateforme numérique « Destination Parcs » (<https://www.destination-parcs.fr/>), lancée au printemps dernier, invite les visiteurs à aller à la rencontre des Parcs afin de donner envie de découvrir leurs patrimoines naturels et culturels remarquables et de pratiquer des activités via des suggestions d'expériences et en présentant les offres de produits et de prestations touristiques marquée « Valeurs Parcs ». « Destination Parcs » doit ainsi contribuer à séduire l'ensemble des salariés et retraités de la branche des Industries et Gazières afin de les encourager à venir découvrir les Parcs à l'occasion d'un séjour ou pour des activités de proximité.

Inspirer, accompagner et transformer les envies de « nature vivante »

Le partenariat vise à sensibiliser l'ensemble des bénéficiaires de la CCAS à la découverte des richesses des Parcs naturels régionaux. Cette exploration se fait notamment par la pratique de la randonnée, qui arrive en tête de leurs activités préférées, aussi bien pour les bénéficiaires salariés que pour les retraités, qu'ils soient en séjour ou pour des loisirs de proximité. Des actions de communication croisées, des relais numériques et des temps d'échange avec les acteurs locaux permettront de faire découvrir ces territoires d'exception et d'encourager des pratiques touristiques respectueuses.

À plus long terme, la CCAS et la FPNRF souhaitent coconstruire de nouvelles offres de séjours et d'activités expérientielles, adaptées aux attentes des bénéficiaires et contribuant au dynamisme économique et social des territoires de Parc.

Un partenariat au service d'un tourisme engagé

Au-delà des bénéficiaires directs de la CCAS, cette coopération a vocation à essaimer auprès d'autres acteurs de l'économie sociale et solidaire, notamment les comités sociaux et économiques (CSE), en partageant les enseignements et les bonnes pratiques issues de cette collaboration.

En conjuguant leurs expertises et leurs réseaux, la CCAS et la FPNRF affirment leur volonté commune de faire du tourisme un levier d'émancipation, de solidarité et de transition écologique, accessible au plus grand nombre.

Contacts presse :

FPNRF : Pierre-Paul Castelli, fédération des Parcs naturels régionaux de France, 06 83 84 01 77

CCAS : Agence Shadow communication

Leslie Toledano - leslie@shadowcommunication.fr - 06 10 20 79 60

Aurélie Vinzent - aurelievinzent@shadowcommunication.fr - 06 58 66 80 49

Karima Doukkali – karimadoukkali@shadowcommunication.fr - 07 77 36 64 10

FPNRF : Les 59 Parcs naturels régionaux de France représentent plus de 4960 communes, 4,5 millions d'habitants et 9 millions d'hectares, soit 17 % du territoire métropolitain, répartis dans 15 régions et 3 collectivités locales. Plus de 2250 agents y travaillent.

La Fédération est une association loi de 1901 qui regroupe les Parcs naturels régionaux, les régions et de nombreux partenaires nationaux.

Fédération des Parcs naturels régionaux, 27 rue des Petits Hôtels – 75010 Paris – 01 44 90 86 20 www.parcs-naturels-regionaux.fr

CCAS : La CCAS organise les activités sociales de près de 700 000 bénéficiaires (salariés et retraités de la branche de l'énergie) répartis sur tout le territoire national, et mobilise environ 15 000 lits touristiques soit près de 55 000 bénéficiaires partis en vacances en 2024 et 23 centres de colonies de vacances soit près de 27 000 enfants en 2024 localisés sur les territoires des PNR (en propriété ou en allottement).

Caisse centrale d'Activités Sociales du personnel des Industries électriques et gazières Immeuble René-Le-Guen – 8 rue de Rosny BP629 – 93104 Montreuil Cedex – www.ccas.fr
